

# MERTZIG

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE JEUDI 26 AVRIL 2018 À 19.00 HEURES

### Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

#### **1) Nomination des membres des commissions consultatives**

Le conseil communal est appelé à procéder à la nomination des membres des différentes commissions consultatives.

#### **2) Nomination d'un représentant permanent auprès du Club Senior Nordstad**

Les responsables du Club Senior Nordstad proposent à chaque commune-membre la désignation d'un représentant permanent auprès de ladite association. Le collège échevinal invite le conseil communal à désigner un tel représentant.

#### **3) Plan Pluriannuel de Financement (PPF)**

Conformément aux dispositions légales en la matière, le collège échevinal a élaboré le plan pluriannuel de financement (PPF), qui porte sur les années 2019, 2020 et 2021. Conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal modifié du 20 juillet 2013, ce PPF est communiqué au conseil communal.

#### **4) Résolution Fairtrade**

Le collège des bourgmestre et échevins propose au conseil communal de participer au programme « Fairtrade Gemeng », lancé par l'organisation Fairtrade Lëtzebuerg. La résolution y afférente est à aviser par le conseil communal.

#### **5) Demande de subside extraordinaire et rectifications budgétaires**

L'association « Dëschtennis Groussbus-Mäerzeg » a adressé une demande à la commune en vue de l'obtention d'un subside extraordinaire de la part de la commune pour l'acquisition de nouvelles tables de compétition.

#### **6) Approbation d'un acte notarié**

L'acte suivant est soumis au conseil communal pour avis et pour approbation :

- acte signé en date du 23 mars 2018 par devant Me Elisabeth Reinard, notaire de résidence à Ettelbruck, concernant la constitution d'une servitude sur une parcelle sise à Mertzig, lieu-dit « Rue Principale », d'une contenance de 82 ares, au profit de la société « Creos Luxembourg S.A. ».

#### **7) Approbation d'une convention avec l'A.s.b.l Forum pour l'Emploi**

Une convention a été signée avec l'A.s.b.l Forum pour l'Emploi concernant la participation au projet « Bummelbus ». Il appartient au conseil communal d'approuver cette convention.

#### **8) Approbation d'une convention avec l'A.s.b.l Nordlicht TV**

Une convention a été signée avec l'A.s.b.l Nordlicht TV concernant la participation aux frais de production et de distribution d'émissions télévisées. Il appartient au conseil communal d'approuver cette convention.

#### **9) Approbation d'une motion des communes en relation avec le maintien des commissariats de police de Bavigne, Grosbous et Rambrouch**

Une motion commune s'exprimant contre une fermeture éventuelle des commissariats de police de Bavigne, Grosbous et Rambrouch a été déposée auprès des communes concernées de la région. Il appartient au conseil communal de discuter au sujet de cette motion et de la transmettre au Ministre de la Sécurité intérieure pour prise de position.

#### **10) Approbation d'un contrat de bail**

Un contrat de bail a été signé par le collège des bourgmestre et échevins avec Monsieur Romain Schlessier de Mertzig concernant la location par la Commune de Mertzig d'un local de commerce sise à L-9166 Mertzig, 11, Zone Industrielle, destiné à la mise à disposition au Club des Jeunes.

#### **11) Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de Mertzig concernant des fonds sis à Mertzig au lieu-dit « Auf der Floetz » (approbation définitive)**

Le projet de modification ponctuelle du PAG à Mertzig au lieu-dit « Auf der Floetz » a été approuvé provisoirement par le conseil communal en date du 2 octobre 2017. A la suite des différents avis requis par les dispositions légales en la matière et d'une réclamation, le conseil communal est maintenant invité à procéder au vote définitif.

#### **12) Approbation d'un compromis de vente**

Un compromis de vente a été signé avec les époux Conzemius-Schroeder de Mertzig concernant la vente à la Commune de Mertzig de terrains sis à Mertzig au lieu-dit « Auf der Floetz », d'une superficie totale de 228,32 ares, au prix de 976.400,00 €.

---

Le collège des bourgmestre et échevins